

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ALMA**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ALMA, TENUE LE LUNDI 26 MARS 2018 À 18 H 30 À LA SALLE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, 140, RUE SAINT-JOSEPH SUD.**

**SONT PRÉSENTS :**

Monsieur le Maire Marc Asselin.  
Mesdames les conseillères : Véronique Fortin, Sylvie Beaumont et Audrée Villeneuve.  
Messieurs les conseillers : Olivier Larouche, Jocelyn Fradette, François Carrier, Frédéric Tremblay et Alain Fortin.

**FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARC ASSELIN.**

**SONT AUSSI PRÉSENTS :**

Monsieur Sylvain Duchesne, directeur général, et monsieur Jean Paradis, greffier.

La séance est ouverte à 18 h 30 et les membres du conseil présents déclarent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance dans les délais impartis.

**PROJET DE DESSERTE AÉRIENNE ENTRE LES VILLES D'ALMA ET DE ROBERVAL / DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME POUR LA MISE EN COMMUN D'ÉQUIPEMENTS, D'INFRASTRUCTURES, DE SERVICES OU D'ACTIVITÉS EN MILIEU MUNICIPAL – MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE / AUTORISATION DE DÉPÔT ET SIGNATURE**

**149-08-2018**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de leurs activités, les villes de Roberval et d'Alma souhaitent pouvoir offrir du transport aérien efficace et à un coût raisonnable pour les citoyens et les gens d'affaires;

CONSIDÉRANT QUE les villes de Roberval et d'Alma sont actuellement à analyser les opportunités de développement des liaisons aériennes à partir des aéroports de Roberval et d'Alma vers diverses destinations québécoises et/ou canadiennes;

CONSIDÉRANT QU'il est de la volonté commune des villes de Roberval et d'Alma d'évaluer la faisabilité légale, technique, opérationnelle et financière de développer une coopérative aérienne dans le but d'offrir des vols au départ des deux villes vers une ou plusieurs destinations;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Roberval et la Corporation d'innovation et de développement Alma-Lac-Saint-Jean-Est ont adopté les résolutions nécessaires à l'établissement des quotes-parts pour la réalisation d'études de marché et de faisabilité;

il est proposé par monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,  
ET RÉSOLU :

"d'autoriser la Ville de Roberval à déposer à titre de promoteur mandaté pour le projet une demande d'aide financière dans le cadre du programme pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Et autoriser monsieur Sylvain Duchesne, directeur général, à signer pour et au nom de la Ville d'Alma tous les documents nécessaires dans le cadre de ce projet."

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**SOUSSIONS – ACQUISITION ET LIVRAISON D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES** **150-08-2018**

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition et la livraison d'équipements informatiques dans le but d'améliorer la capacité des serveurs et de permettre d'accroître leur sécurité, les soumissions suivantes ont été reçues le 21 mars 2018 :

Nom du soumissionnaire	Prix – taxes incluses
B.G.M. Informatique inc. – Alma	92 361,17 \$
Mégaburo inc. – Alma	102 449,24 \$
Perron Télécom inc. – Alma	107 673,55 \$
Son X Plus inc. – Alma	107 743,07 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par l'acheteur municipal et le directeur des finances et trésorier précisant la conformité des soumissions reçues, la correction d'erreurs d'addition pour la soumission de B.G.M. Informatique inc. portant le total à 92 205,71 \$ et les taxes incluses;

il est proposé par madame la conseillère Sylvie Beaumont, appuyée par monsieur le conseiller Olivier Larouche,  
ET RÉSOLU :

"de considérer la plus basse soumission conforme reçue et d'octroyer le contrat pour l'acquisition et la livraison d'équipements informatiques dans le but d'améliorer la capacité des serveurs et de permettre d'accroître leur sécurité à la firme B.G.M. Informatique inc., d'Alma, pour un coût total de 92 205,71 \$, taxes incluses, cette somme étant prise à même les disponibilités financières prévues à cette fin au projet d'immobilisation numéro 051."

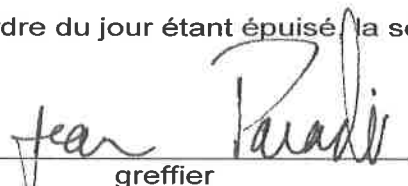
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**151-08-2018**

Aucune question n'est posée.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18 h 35.

  
greffier

  
maire